

Bonjour,

Vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations relatives aux changements dans le fonctionnement du ramassage des ordures ménagères (OM), du tri sélectif et des encombrants dont la gestion dépend de la Communauté des communes des Pyrénées Audoises (CCPA). A la suite des réunions de quartier, j'ai demandé à la CCPA le doublement des emplacements de tri. Ils seront mis en place au fur et à mesure de l'arrivée des colonnes de tri et un container d'OM sera placé sur chaque site. En outre, la municipalité crée un service gratuit, hebdomadaire, de ramassage des déchets verts ainsi qu'un tri des déchets au cimetière. Nous espérons avoir répondu à vos souhaits.

Bonne lecture !

Georges REVERTE, Maire.

### Dans ce n°

Le ramassage des ordures ménagères

Le tri sélectif

Le ramassages des encombrants

Le ramassage des déchets verts

Le compostage

Le tri des déchets au cimetière

Infos COVALDEM

### A propos du service des Ordures ménagères

**Le ramassage** : comme vous avez pu le constater depuis le mois d'avril, la CCPA a décidé de supprimer une tournée. Actuellement deux passages sont effectués au centre ville et un sur les extérieurs de la ville, afin d'optimiser les moyens.

**Containers collectifs** : leur capacité est contrôlée et adaptée suivant les besoins, parfois déplacés, ils doivent être facile d'accès pour les usagers et pour les employés chargés de la collecte.

**Le nettoyage des containers** : il ne peut être effectué qu'une fois par an par la CCPA, aussi il est important de faire appel au civisme de chacun et rappeler que les ordures ménagères doivent être **OBLIGATOIREMENT** mises dans un sac plastique avant d'être déposées dans les containers individuels ou collectifs.



Pour tout renseignement ☎ 04 68 20 00 10

### A propos du tri sélectif

- ⇒ Les anciennes colonnes de tri vont être remplacées par des colonnes plus grandes, plus silencieuses, plus esthétiques et surtout plus nombreuses en 2019, à la demande de la commune.
- ⇒ Dans l'attente, quelques mouvements sont en cours comme la réduction du tri à 2 colonnes (une pour le verre et une pour les emballages/papiers....) qui facilite le tri et nous permet de créer quelques points de tri supplémentaires.
- ⇒ C'est dans la pratique et le respect du tri sélectif de nos déchets que l'on arrive à diminuer considérablement le volume des ordures ménagères dites ultimes et disons le, coûteuses pour la collectivité, donc pour chacun d'entre nous au travers de la redevance.
- ⇒ Afin de faciliter le tri, un sac de transport vous est offert par la CCPA ainsi qu'un mémento pour trier correctement. A savoir qu'en cas de mauvais triage, au coût normal de traitement s'ajoutent hélas des pénalités pour la commune.
- ⇒ Les relèves des colonnes devront être plus fréquentes et nous y veillerons. Il est demandé à chacun de respecter le site de tri, si la colonne est pleine il n'est pas correct de déposer à côté, c'est même interdit et verbalisable, dirigez vous vers un autre point de tri ou attendez que la relève soit faite, le camionneur ne prendra que le contenu de la colonne, le reste devient une pollution pour tout le monde. Les sites de tri ne sont pas le lieu de stockage des encombrants.

## A propos du ramassage des encombrants

Pas de changement, il est effectué le premier mercredi de chaque mois, ce service est gratuit.

Vous devez vous inscrire à l'accueil de la mairie ou au ☎ 04 68 74 10 01 en précisant le volume (sachant qu'un seul m<sup>3</sup> est gratuit par foyer au-delà vous serez facturé) ainsi que la nature des encombrants.

Après avis favorable, les produits devront être positionnés par vos soins devant votre propriété **la veille uniquement**. Ils devront respecter les consignes données lors de votre inscription.

Tout dépôt sauvage, c'est-à-dire non signalé en mairie ou ne respectant pas les consignes indiquées ci-dessus, est interdit et verbalisable.

Pour un ramassage hors gabarit ou hors calendrier, vous pouvez demander ce service payant au  
Parchemin Limoux ☎ 04 68 31 49 25

## A propos du compostage

- Il est possible de réduire fortement le volume de vos déchets ménagers en mettant en place un composteur  
Infos CCPA : ☎ 04 68 20 00 10
- Pour ceux qui peuvent disposer d'un coin de terre, il est proposé l'achat de composteur individuel à 15 € sur demande en mairie.
- Vous êtes favorable pour un compostage de quartier, parlez en autour de vous, la commune, la CCPA et la Covaldem sont à votre écoute et vous aideront dans cette démarche.

## A propos du COVALDEM 11

collectivité intercommunale de collecte et valorisation des déchets ménagers de l'Aude

La visite des installations à CARCASSONNE est possible, elle peut s'organiser à la demande et en groupe.

Les enfants scolarisés ont pour certains pu visiter et profiter d'un accompagnement très formateur, cette expérience sera renouvelée tous les ans.

# nouveau

Tous les LUNDIS  
RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

**Service gratuit de la commune mis en place suite à une forte demande des administrés**

- ⇒ Comme pour les encombrants, vous devez vous inscrire à l'accueil de la mairie ou au ☎ 04 68 74 10 01 (en précisant le volume et la nature des déchets verts)
- ⇒ Après avis favorable, les produits devront être positionnés par vos soins devant votre propriété **le lundi matin**, ils seront acheminés par les services techniques de la ville l'après-midi.
- ⇒ Les résultats de tonte ou feuilles seront rassemblés dans des sacs plastiques, les branchages mis en fagots afin de faciliter l'enlèvement. Le volume global devra rester raisonnable et laissé à l'appréciation des services.



Trions nos déchets,  
même au cimetière !

Afin de favoriser le tri des déchets, la commune a mis à disposition des habitants, un système de collecte dans le cimetière

- un conteneur vert pour les déchets verts (gerbes naturelles, fleurs fanées, feuilles mortes et terre)
- conteneur pour le tout-venant (emballages, pots et fleurs en plastique...).

Retrouvez toutes les informations de la commune, les événements, les actualités sur le site de la commune :  
[www.esperaza.fr](http://www.esperaza.fr)

Mais aussi sur le site de la Communauté de communes des Pyrénées Audoises [www.pyreneesaudois.fr](http://www.pyreneesaudois.fr)

Bulletin créé par nos soins  
Ne pas jeter sur la voie publique

Hôtel de ville - 11260 ESPERAZA

